



Réponse des candidats « Osons la Sarthe à gauche ! » au questionnaire de l'APF France Handicap

1. Évaluer l'effectivité des droits dans le département

La politique du Handicap du Département de la Sarthe en matière du Handicap nécessite d'être remise à plat pour améliorer les dispositifs existants. Nous voulons faire de l'intégration le maître mot de la politique en direction des personnes handicapées avec la volonté de mettre en œuvre une action transversale à l'ensemble des politiques départementales : création d'un dispositif d'intégration professionnelle et d'accès aux loisirs, soutien aux acteurs associatifs, développement d'une offre d'hébergement adaptée à tous les types de handicap, soutien particulier au handicap psychique,

2. Accroître les moyens de fonctionnement des MDPH

Nous améliorerons le fonctionnement de Sarthe Autonomie (nouveau nom de la Maison Départementale des Personnes Handicapées) en réduisant le temps de traitement des demandes et en mettant en place des permanences sur l'ensemble du Département.

3. Être garant de la liberté du choix de vie des personnes avec une offre de service de proximité et diversifiée

La révision du schéma départemental devra envisager un élargissement de l'offre de service sociale et médico-sociale afin de permettre aux personnes et à leur famille de choisir leur mode de vie : services d'aides à domicile, services d'accompagnement, accueils de jour ou temporaire, hébergements collectifs, services aux aidants ...

4. Développer l'offre d'habitat inclusif

Nous mènerons une politique ambitieuse d'adaptation des logements sarthois à la perte d'autonomie par l'octroi d'aides complémentaires en lien avec les bailleurs sociaux. Nous favoriserons l'habitat inclusif et intergénérationnel pour maintenir l'autonomie des personnes âgées ou en situation d'handicap dans un logement individuel, adapté et accessible.

5. Rendre accessibles les bâtiments et les sites appartenant au département

Nous mettrons en œuvre une programmation pluriannuel de travaux pour achever la mise aux normes d'ici la fin du mandat. La priorité sera, notamment, donnée aux collèges publics dont le Département est propriétaire.

6. Apporter un soutien financier à l'accessibilité des petites communes

Nous mettrons en place des contrats territoriaux entre le Département et les Communautés de communes pour soutenir les projets des communes, de leurs groupements et des associations afin de sortir de la logique de guichet et de clientélisme de l'actuelle majorité. Afin d'aider plus particulièrement les territoires à faibles ressources, les sommes affectées à chaque contrat par le Conseil départemental ne devront pas dépendre uniquement d'un critère purement démographique mais également d'un coefficient de solidarité permettant d'assurer une péréquation entre les territoires. Il appartiendra aux communes d'inscrire leurs travaux d'adaptation des bâtiments publics dans le cadre de ces contrats territoriaux.

7. Faciliter les transports inter-urbains des personnes à mobilité réduite

Cette mission n'est plus forcément de la compétence des Départements. Toutefois, nous mettrons en œuvre un plan départemental des déplacements en lien avec la Région et les Communautés de communes afin de favoriser l'intermodalité et sortir de la politique tout-routier de l'actuelle majorité. Nous prioriserons les travaux d'aménagement du réseau routier pour assurer la sécurité des usagers en fonction de l'accidentologie et des liaisons domicile - travail.

8. Apporter son soutien aux parents

Nous créerons une Maison de la Famille pour accompagner les familles et développer, coordonner les projets d'aide à la parentalité notamment en amont de la naissance. Nous développerons le rôle de la PMI dans l'accompagnement des jeunes enfants et de leurs parents en recentrant l'action des professionnels sur les actions de prévention.

Nous encouragerons le développement des modes de garde ponctuels et la création de Maisons d'Assistants Maternelles (MAM). Nous accompagnerons la professionnalisation par des actions de formation continue des assistantes maternelles à domicile et en MAM.

Comme nous l'avons fait durant ce mandat qui s'achève, nous exercerons une grande vigilance pour accompagner le centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP).

9. Accompagner les publics les plus éloignés de l'emploi

10. Mettre en œuvre un plan départemental de lutte contre la fracture numérique

Sur la question de l'emploi, nous prenons 4 grands engagements :

- Expérimenter le dispositif « Territoire zéro chômeur de longue durée » dans un territoire urbain et un territoire rural.
- Mettre en œuvre le service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) qui porte l'ambition que l'ensemble de celles et ceux qui veulent trouver une place dans la société par le travail et l'activité y parviennent. Dans le cadre de cette expérimentation, le Département accompagnera les allocataires du RSA volontaires en proposant, dans les secteurs en tension, des formations courtes et opérationnelles avec une alternance soutenue en entreprise. Les allocataires entrant dans ce dispositif pourront bénéficier d'un pack mobilité : aides pour la voiture, le covoiturage, la garde d'enfants ...
- Soutenir les chantiers d'insertion en sortant de la logique d'appels à projet par la signature de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens permettant de mieux soutenir les chantiers dans leurs missions d'accompagnement socioprofessionnel et de favoriser la prise en charge des publics les plus éloignés de l'emploi. Utiliser systématiquement le levier de la commande publique pour favoriser l'introduction de clauses sociales.
- Accompagner la création, le développement et la consolidation d'entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) pour répondre aux nombreux défis sociaux (création d'emplois non délocalisables, innovation, inclusion et cohésion sociale ...). Le Département mobilisera et fédèrera ses nombreux partenaires pour accompagner le développement collectif des pratiques de l'ESS.

Christophe COUNIL

Chef de file « Osons la Sarthe à gauche ! »

